

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE DE LA SAISON  
ARTISTIQUE DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL MARCEL DADI À  
CRÉTEIL**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées du Président ;

**VU** l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

**CONSIDERANT** que Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) souhaite proposer des master classes aux usagers du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, dans le cadre de la saison artistique 2023 ;

**CONSIDERANT** qu'il est, dans ce contexte, nécessaire de recourir à une intervenante extérieure pour l'organisation d'une master classe Hip-Hop ; qu'il convient ainsi de créer une vacation ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Une vacation est créée pour l'intervention d'une intervenante extérieure dans le cadre de la saison artistique 2023 au sein du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/03/23
Accusé réception le	10/03/23
Numéro de l'acte	DC2023/269
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230223-lmc142838-CC-1-1

**ARTICLE 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 10 mars 2023.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,



Signé  
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/03/23
Accusé réception le	10/03/23
Numéro de l'acte	DC2023/269
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230223-lmc142838-CC-1-1

mise en ligne le 10/03/2023

## Création de vacances dans le cadre de la saison artistique 2023 du conservatoire de Créteil

Nature de la vacation	Profession de(s) vacataire(s)	Nombre de vacations	Nombre de services par vacation	Nombre d'heures par vacation	Dates	Rémunération brute (25€)
<i>Master classe Hip-Hop</i>	<i>1 enseignante danse</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>6h</i>	<i>10 mars</i>	<i>925€</i>
				<i>6h</i>	<i>14 mars</i>	
				<i>6h</i>	<i>21 mars</i>	
				<i>6h</i>	<i>4 avril</i>	
				<i>6h</i>	<i>11 avril</i>	
				<i>7h</i>	<i>14 avril</i>	